

**BÉNÉFICIAIRES**

Priorité aux PME et ETI

**FORME DE L'AIDE**

Subvention

**INTENSITÉ DE L'AIDE**Jusqu'à 40% des
dépenses éligibles**PÉRIODE**

Au fil de l'eau

FINANCEURSUNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement RuralRÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

APPEL À PROJETS

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DANS L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE EN NOUVELLE-AQUITAINE

— QUELS PROJETS ?

L'**industrie agroalimentaire** est considérée comme majeure pour le territoire. À ce titre, **l'Europe et la Région Nouvelle-Aquitaine** investissent conjointement pour favoriser le développement de la souveraineté alimentaire.

Le dispositif détaillé ici vise **l'amélioration** et **la modernisation** des outils de transformation, de stockage et de conditionnement de produits agricoles. Il concerne en priorité les projets les plus **stratégiques** et **structurants** visant à améliorer la performance économique, sociale et environnementale des entreprises du territoire.

Les dépenses éligibles concernent des **projets d'investissements** dans :

- ↳ Les équipements et matériels (hors crédit-bail),
- ↳ L'achat ou la construction de bâtiments de production (hors crédit-bail) pour les seules filières abattage et/ou découpe de viandes ou pour les entreprises de moins de 2 ans situées sur des territoires ciblés,
- ↳ Les dépenses immatérielles (prestations externes, études, brevets, logiciels).

Les dossiers seront examinés et notés en fonction de plusieurs critères : taille de l'entreprise, filières de production, nature du produit fini et la mise en place d'une démarche RSE.

— QUELS SOUTIENS ?

L'aide sera attribuée sous forme de **subvention, avec un taux de base de 20% pouvant être bonifié jusqu'à 40% des dépenses éligibles.**

Le plafond de dépenses soutenues est fixé à 3 M€ et pourra être porté à 5 M€ pour les projets de grande ampleur (50 emplois créés au terme du projet).

20 années
d'expérience120
Collaborateurs7 Mds€
de projets
financés sur
les territoires8 bureaux
ouverts en
France**Anne-Line
SOLVE**Directrice du bureau
Sud-Ouest07 72 15 35 92
alsolve@abfdecisions.fr